

Evènements – Consignes de tri des déchets

Vous organisez un évènement, peu importe la taille, sur la Commune de Rendeux. Celui-ci sera donc certainement générateur de déchets. Vous trouverez ci-dessous et en annexes quelques rappels des consignes de tri des déchets et de collecte sur notre territoire. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Comment trier les déchets de mon évènement ?

Les déchets les plus courants lors des évènements peuvent généralement se retrouver dans les catégories suivantes :

Vous retrouverez le détail des consignes de tri en annexe.

Catégorie	Exemple	Collecte
Les PMC, soit les emballages plastiques, les emballages métalliques et les cartons à boissons	Bouteilles en plastiques, flacons, tetrabriks, canettes, sachets, tubes, gobelets jetables, barquettes en aluminium...	Collecte en porte à porte Idelux le mardi les semaines impaires. Ces déchets ne sont plus acceptés au Recyparc
Le Bio	Les restes alimentaires, filtres à café ou à thé, essuie-tout, serviettes en papier, barquettes en carton à frites sales ou cartons à pizza sales...	Collecte en porte Idelux à porte tous les mardis
La Fraction Résiduelle (FR)	Les nappes en papier, les encombrants de moins de 30cm, les feuilles d'aluminium ou le film alimentaire, les emballages multi-matériaux (type Caprisun ou pochon de compotine), ...	Collecte en porte à porte Idelux tous les mardis
Le verre	Toutes les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre transparent incolore ou coloré	Ces déchets peuvent être déposés dans les bulles à verres ou au Recyparc
Les papiers-cartons	Uniquement propres : boîtes en cartons, papiers publicitaires, ...	Collecte en porte à porte via l'administration communale tous les deux mois ou au Recyparc

Pensez à installer des dispositifs de tri durant votre évènement. Les visiteurs pourront ainsi trier eux-mêmes leurs déchets, ce qui vous évitera un travail fastidieux en aval ou un ramassage des déchets laissés au sol. Des dispositifs de tri peuvent être mis à disposition par bep-environnement (voir ci-dessous).

Attention, les contrôles des sacs/conteneurs sont de plus en plus fréquents lors des collectes. Il y a donc lieu de faire un effort pour respecter le tri afin d'éviter de voir ses déchets restés sur places ou de risquer une amende.

Comment organiser la collecte de ces déchets ?

Il existe deux manières de bénéficier des collectes en porte-à-porte de déchets courants (PMC, Bio ou FR): via les sacs poubelles ou via des conteneurs (uniquement pour les associations ou les commerces qui le justifient).

Attention, les conteneurs « tout-venant » n'existent pas ! Le fait d'avoir des conteneurs ne vous exempte pas de trier.

Via l'administration communale, deux sortes de conteneurs peuvent être achetés :

- 1) Conteneurs FR en 240 l, 360 l ou 770 l
- 2) Conteneurs Bio en 140 l.

Ceux-ci sont vidés via une collecte Idelux-conteneurs, tous les mardis. Vous pouvez également contacter des collecteurs privés pour la location de conteneurs et leur ramassage (dans ce cas, un conteneur PMC est possible, détail à voir avec eux).

Pour toute information concernant l'achat de ces conteneurs, veuillez vous adresser à Nathalie De Ryck au 084 37 01 94 - nathalie.deryck@rendeux.be

Il n'existe pas de conteneur PMC via Idelux. Tous vos déchets PMC doivent donc être stockés dans les sacs bleus Idelux ou ramassés par un collecteur privé. **Uniquement dans le cas des évènements, des sacs PMC de 240 litres sont disponibles à l'administration communale. La collecte Idelux PMC a lieu toutes les deux semaines.**

Un mardi sur deux, en semaine impaire (les fêtes ne sont pas reportés).

Le mardi 04 janvier	Le mardi 18 janvier	Le mardi 01 février
Le mardi 15 février	Le mardi 01 mars	Le mardi 15 mars
Le mardi 29 mars	Le mardi 12 avril	Le mardi 26 avril
Le mardi 10 mai	Le mardi 24 mai	Le mardi 07 juin
Le mardi 21 juin	Le mardi 05 juillet	Le mardi 19 juillet
Le mardi 02 août	Le mardi 16 août	Le mardi 30 août
Le mardi 13 septembre	Le mardi 27 septembre	Le mardi 11 octobre
Le mardi 25 octobre	Le mardi 08 novembre	Le mardi 22 novembre
Le mardi 06 décembre	Le mardi 20 décembre	

Les sacs poubelles sont en vente au prix de

- FR : 10€ le rouleau 10 sacs de 60 l
- Bio : 5€ le rouleau de 10 sacs de 20l
- PMC : 3€ le rouleau de 20 sacs de 60l ou 6€ le rouleau de 10 sacs de 240 l (réservés aux évènements et uniquement disponibles à l'administration communale)

et disponibles à l'Administration communale, au Royal Syndicat d'Initiative Marcourt-Beffe ou au Delhaize. Cependant, les sacs PMC (60l) sont génériques pour toute la zone Idelux, vous pouvez donc les acheter dans les commerces d'autres communes.

Pensez à prévoir l'infrastructure qui contiendra ces sacs ou conteneurs. Ceux-ci doivent être mis à rue, de manière visible (pas dans un enclos opaque), pour 6h le matin de la collecte ou la veille au soir et ne doivent pas gêner la circulation. Cependant, ils ne peuvent être mis à rue plus tôt que la veille au soir, il faudra donc les protéger jusque-là afin d'éviter les dégâts liés aux bêtes. En cas d'évènement générant un flux particulièrement important de déchets, il est toujours conseillé de prévenir la commune qui prendra contact avec Idelux.

Si vous rencontrez un problème avec la collecte (Idelux) de vos déchets, veuillez contacter directement le service Collectes d'IDELUX Environnement via collectes@idelux.be ou 063/23.19.87.

Les déchets non concernés par les rubriques ci-dessus doivent être amenés au Recyparc (horaires disponibles en annexe).

Comment réduire mes déchets ?

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Pensez également aux économies de taxes, d'achats de sacs ou de location de conteneurs que vous ferez en diminuant la quantité de déchets générés par votre évènement.

Quelques conseils :

- Des gobelets réutilisables ont été proposés aux associations en 2022 par l'Administration communale. Si vous n'en avez pas bénéficié, vous pouvez contacter le service Environnement : Laurie Scius – 084/37.01.81 – environnement@rendeux.be afin de trouver une solution ou un prêt entre associations. Des gobelets peuvent également être mis à disposition par bep-environnement (voir ci-dessous).
- L'utilisation de cruches peut également être particulière bénéfique pour limiter l'utilisation de gobelets.
- Pensez à privilégier le vrac ou les plus grandes quantités (bouteilles plus grandes).
- Optez pour des récipients en verre plutôt qu'en plastique.
- Limitez l'utilisation de vaisselle jetable.
- Proposez aux visiteurs de se resservir plutôt que de faire des assiettes copieuses.
- Une communication et signalisation claire peuvent également avoir un effet particulièrement positif. Des outils de communication sont disponibles sur le site d'Idelux ou bep-environnement (voir ci-dessous).

Plus d'informations ?

Vous trouverez plus d'informations sur le tri, les collectes, la réduction des déchets, des outils de communication etc sur les sites suivants :

<https://www.rendeux.be/ma-commune/services-communaux/environnement/gestion-des-dechets>

<https://www.idelux.be/> Onglet Déchets

<https://www.bep-environnement.be>

<https://www.trionsmieux.be/fr>

VOS COLLECTES



Conseils

Triez bien vos déchets (voir les consignes pages suivantes).
Sortez-les entre 20 h la veille et 6 h le jour de la collecte.
Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent (si nécessaire, nettoyez la voirie).

Cas particuliers

- **Rue en travaux ?**
Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au collecteur.
- **Canicule ?**
En juin, juillet et août, les collectes peuvent débuter plus tôt (5 h).
Sortez vos déchets la veille après 20 h.
- **Routes enneigées ?**
Nous tâcherons, dans la mesure de nos possibilités, d'assurer la collecte le lendemain. Si toutefois vos déchets sont toujours là le lendemain en fin de journée (+/- 18 h), soyez compréhensif : rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

Infos collectes

Fréquence

Collecte séparée des **déchets organiques et résiduels**

Hebdomadaire



Le mardi

Jours fériés :
collecte avancée au samedi qui précède

Collecte des **emballages PMC** en sac bleu

Toutes les 2 semaines



Les mardis, semaine impaire

Collecte des **papiers - cartons**

6 fois par an



Les jeudis

- 13 janvier
- 10 mars
- 12 mai
- 14 juillet
- 15 septembre
- 17 novembre

Collecte des **encombrants** sur inscription

2 fois par an



- Les 18 et 19 mai
- Les 19 et 20 octobre

Inscription obligatoire auprès de l'**Administration communale** pendant les périodes précisées dans ce calendrier (voir en page 3).



Toutes les dates de collecte sont aussi sur

sur www.idelux.be.

VOS COLLECTES ENCOMBRANTS SUR INSCRIPTION



Comment s'inscrire ?

Pour rappel, l'inscription est obligatoire.

1. Inscrivez-vous auprès de votre commune pendant les périodes précisées dans ce calendrier au **084 37 01 94** ou par courriel à : **nathalie.deryck@rendeux.be**.
2. Renseignez vos nom, adresse et zone de collecte.
3. Listez les encombrants à collecter (maximum 2 m³) et précisez si certains sont encore en bon état.
4. Nous vous communiquerons la date de collecte pour votre commune.
5. Sortez vos encombrants entre 20 h la veille et 7 h le jour communiqué lors de l'inscription.

Quand s'inscrire ?



• du 9 au 13 mai

• du 10 au 14 octobre

Quels déchets puis-je déposer ?

Les encombrants sont les déchets **non dangereux et trop lourds ou trop grands** pour être placés dans le récipient de collecte habituel (duobac ou sac).

Sont acceptés (maximum 2 m³ par ménage et par collecte) :

- **Déchets élect(ron)iques de grande taille** (four, frigo, machine à laver, télévision...)
- **Encombrants classiques** (matelas, moquette...)
- **Encombrants en bois** (meuble, palette...)
- **Encombrants en plastique rigide** (toboggan en plastique...)
- **Encombrants métalliques** (sommier, tôle...)
- **Enroulables** (tuyau...)

Sont refusés à la collecte des encombrants

- **Verre plat** (vitres, miroirs...)
- **Inertes** (déchets de démolition, faïence)
- **PVC rigide** (lambris, tuyaux)
- **Plâtre** (plaques)
- **Pneus** (max. 5 pneus par ménage)
- **Déchets verts** (branches)
- **Déchets dangereux et toxiques**
- **Encombrants issus d'activités professionnelles** (moyennant la remise d'un chèque-dépôt)

À apporter au recyparc

- **Déchets organiques et résiduels**
- **Emballages PMC**
- **Verre** (bouteilles et bocaux)
- **Papiers et cartons**

À déposer aux collectes adéquates

- **Sacs remplis de petits déchets mélangés**

À trier

- **Bonbonnes de gaz**

Infos sur
www.ma-bouteillegaz.be

VOTRE RECYPARC



Coordonnées et horaires

Derrière l'administration communale - Rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux -
084 47 83 23

Été (du 01/05 au 31/10) :
Du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h.

Hiver (du 01/11 au 30/04) :
Du lundi au vendredi de 12 h à 18 h et le samedi de 9 h à 18 h.

Recyparc
fermé

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sa. 1 ^{er}		Ma. 15	Lu. 18 Sa. 30	Je. 26	Lu. 6 Lu. 13	Je. 21	Lu. 15	Ma. 27	Ma. 11 Lu. 31	Ma. 1 ^{er} Ve. 11 Sa. 12	Ve. 16 Sa. 24 Lu. 26 Sa. 31

Actions spéciales

- Récolte des **vélos en bon état** : samedi **23 avril 2022**
- Récolte des **jouets en bon état** : samedi **15 octobre 2022**

Préparez votre visite

1. Triez vos déchets chez vous : vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
2. Chargez votre voiture en fonction du circuit de déchargement sur le recyparc.
3. Arrimez obligatoirement le contenu de votre remorque, et ce, pour éviter les envois.
4. Privilégiez les heures creuses et arrivez au plus tard 15 minutes avant la fermeture.
5. Prenez vos outils (pelle, fourche et brosse) pour vider votre remorque et laisser le recyparc propre après votre passage.

Déchets acceptés

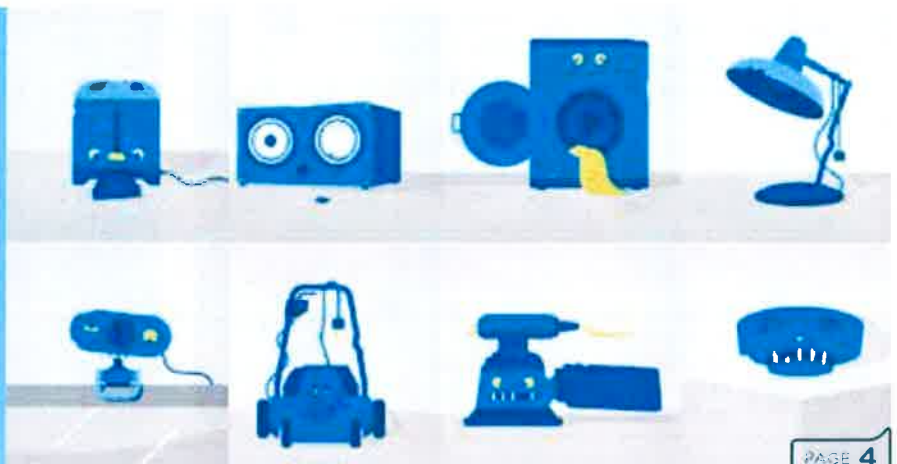
Asbeste-ciment · Bois · Cartouches d'encre et toner · CD et DVD · Déchets électriques et électroniques · Déchets spéciaux des ménages · Déchets verts · Encombrants combustibles · Encombrants non combustibles · Encombrants plastiques rigides · Frigorite · Huiles et graisses de friture · Huiles moteur · Inertes (déchets de construction) · Liège (panneaux et bouchons) · Matelas · Métaux · Papiers/cartons · Piles et accus · Plâtre · Pneus · PVC rigide · Verre (bouteilles et bocaux) · Verre plat · Vêtements (chaussures et linge de maison)



Retrouvez les consignes de tri sur www.idelux.be > Déchets

**Donnez
une nouvelle vie
à vos appareils
électriques cassés.**

Recupel 
Repartons de plus belle





Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



Emballages en Plastique



Bouteilles



Flacons



Barquettes et rapiers



Pots



Films



Tubes



Sacs et sachets



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols



Barquettes et rapiers



Couvercles, bouchons et capsules



Cartons à boissons



INTERDITS DANS LES PMC

✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant



✗ Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



✗ Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone



✗ La frigolite en billes



✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc.



✗ Emballages d'une contenance supérieure à 8 litres

✗ Autres objets



ATTENTION!



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez complètement le film en plastique des barquettes et jetez-les séparément dans le sac.



Triez le verre

Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent



Verre incolore



Verre coloré

Pour un bon recyclage

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz-les bien.
- Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Verre résistant aux hautes températures (plats au four)



Opaline et cristal



Terre cuite



Porcelaine, céramique



Ampoule à incandescence ou halogène



Verre plat tel que les vitres et les miroirs



Ampoule économique ou LED à visser



Néon



Triez les papiers et les cartons

En porte-à-porte en vrac ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers



Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Photos



Papier peint



Aluminium



Papier et carton sale ou gras



Essuie-tout





Triez les déchets organiques

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartiment vert du duobac / Sac communal biodégradable



Déchets biodégradables



Restes de repas



Marc de café et sachets de thé



Fleurs fanées et petits déchets de jardin



Épluchures



Coquilles d'œufs, de noix...



Essuie-tout, papiers gras, serviettes en papier

Pour plus de confort chez vous



- Séparez les emballages (barquettes, films en plastique, bocaux, ...) des aliments périssables.
- Pour limiter les problèmes d'odeur et d'humidité, emballez la matière organique dans des sacs à pain ou du papier journal.
- Laissez circuler l'air autour du sac biodégradable.
- N'utilisez le sac biodégradable que maximum 2 semaines avant de le mettre à la collecte.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES



Langes



Capsules de café



Triez les déchets résiduels

Uniquement en porte-à-porte, collecte séparée (sac ou duobac)
Compartiment gris du duobac / Sac communal



Déchets non recyclables et non dangereux



Papier aluminium



Pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats



Objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...

Boîtes cylindriques de chips, cellophane...



Langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...



Poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...



Vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...

Pour une collecte sans soucis



- Pour les sacs :
- Le poids des sacs ne peut dépasser 20 kilos.
 - Les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.
- Pour les duobacs :
- Les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques.
 - Le couvercle doit être fermé.
 - Ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison.
 - Ne pas déplacer la cloison intérieure, elle doit rester en place.

INTERDITS DANS LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons

